

# Approfondir ses connaissances sur le droit patrimonial et successoral



## Publics

- Gestionnaires de clientèle



## Particuliers



Durée : 2 journées



## Objectifs de la formation

- Connaître les principes d'organisation de la transmission et de rupture de la vie commune
- Comprendre les notions de transmission du patrimoine et d'organisation de la transmission
- Savoir expliquer la fiscalité de la transmission



## Pré-requis

- Aucun



## Éléments du programme

### JOURNÉE 1 : LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU DROIT PATRIMONIAL – FORMALISME ET CONSEQUENCES PATRIMONIALES

#### LE MARIAGE

- Régime primaire et impact sur la relation bancaire
- Le régime matrimonial légal en France (Avant et depuis 01/02/1966)
- Les principaux régimes contractuels
- Les aménagements des régimes matrimoniaux (conventions matrimoniales)

#### LA DISSOLUTION DU RÉGIME MATRIMONIAL

- Le changement de régime
- Les procédures de divorce
- Liquidation du régime matrimonial et conséquences bancaires

#### PACS ET CONCUBINAGE

- Le contrat de pacs : souplesse et protection des partenaires
- Le concubinage : union de fait, protection minimale

### JOURNÉE 2 : La transmission du patrimoine – Organisation et fiscalité

#### LE DÉCÈS ET LA TRANSMISSION DE PATRIMOINE

*Introduction : La notion d'actif successoral net et sa détermination*

- Dévolution légale : détermination et rang des héritiers
- La place du conjoint et des enfants dans la dévolution légale
- La notion de fente successorale et de représentation

#### OUTILS DE TRANSMISSION ET ORGANISATION

*Notions incontournables : réserve et quotité disponible*

- Les testaments : formalisme et conséquences
- La Donation au conjoint survivant et ses particularités
- Les Donations entre vifs
- Les pactes successoraux et mandats à effet posthume

#### FISCALITÉ DE LA TRANSMISSION

- Le coût d'une succession et son optimisation
- L'Assurance-vie : outil de transmission et réglementation

#### ASPECTS ADMINISTRATIFS ET RÔLE DU CONSEILLER

- Obligations déclaratives
- Obligations réglementaires et règlement des fonds